Autoroutes du Sud de la France DRE RAA

DELEGUES DU PERSONNEL

Questions posées préalablement à la séance par la CGT pour la réunion prévue

Le mardi 07 Février 2017

Question 1 :

Véhicules de service

Certain salariés ont demandé d'avoir des pneus neige pour l'utilisation des véhicules électriques. A ce jour, rien n'a été prévu comme équipement.

Les élus CGT demandent si ces véhicules vont être équipés ?

Les salariés ont-ils la possibilité de prendre leur propre véhicule équipé de pneus neige, puisque ceux d'ASF ne le sont pas ?

Dans ce dernier cas, les salariés auront-ils la possibilité de se faire rembourser leurs frais de déplacement?

Question 2 :

Diversification

Un salarié en diversification peut avoir son tour de service modifié au dernier moment car il dépend de la C80 (Dixit encadrement). On lui demande, suite à une absence inopinée et au manque d'effectif, d'aller faire un poste au péage à la place de son poste en viabilité. Même si le salarié n'est pas volontaire, on lui répond : qu'il n'a pas le choix sur cette modification sinon il commencera son poste à la viabilité et le finira au péage.

Copie de la C80

- **Activités**

Peuvent être planifiées sur un poste de travail une ou plusieurs missions attachées au métier de Superviseur Péage. L'itinérance fait partie intégrante de la fonction du Superviseur Péage.

Les élus CGT demandent à la Direction comment se fait-il que le salarié aurait pu faire 2 activités dans deux services différents dans la même journée, s'il avait refusé son changement total de son poste ?

Question 3 :

Positionnement des jours de Dispo

Certains salariés se plaignent d'avoir peu de JD en début d'année et trop en fin d'année. Certains d'entre eux avaient déjà atteint leur compteur heures de fin d'année donc ils ne sont pas sortis sur les dispos. De ce fait, l'équité n'est plus respectée.

Les élus CGT demandent si la Direction va revoir le positionnement de JD sur l'année 2017 pour une meilleure équité ?

Question 4:

Astreinte

Les élus CGT demandent comment sera comptabilisée la semaine d'astreinte du 29 décembre 2016 au 5 janvier 2017. En 2016 ou en 2017 ?

Question 5 :

Taux d'absentéisme

Copie de la question du DP du 08/11/2016

Question 8:

Taux d'absentéisme. Le document du taux d'absentéisme sur la période d'Octobre 2015 à Septembre 2016 pour la DRE RA indique une augmentation du taux d'absence. En effet, sur cette période au service péage, le taux est de 4.629 alors que sur la période précédente le taux était de 2.977 et la carence passe de 7 à 11 jours. Certains élus demandent à la Direction de nous expliquer pourquoi au péage de la DRE RAA, il y a eu une telle augmentation du taux d'absentéisme ?

Le document transmis initialement contenait des erreurs qui ont été corrigées. La nouvelle version de ce même document ne fait pas état d'une augmentation significative de l'absentéisme.

Au mois de Janvier 2017, ni le document modifié ni le document de la nouvelle période n'ont pas été diffusés à la connaissance de certains salariés.

Les élus CGT demandent à la Direction si elle va communiquer ces documents.

Question 6 :

Mission terrain

Copie du PV du CE du 26 Octobre 2016

Un membre note que pour l'an prochain le dimensionnement des missions terrain sera de 1 à 3 postes, qu'est-ce que cela signifie ?

Le Président dit que 3 postes seront garantis durant la période estivale. Mais durant le restant de l'année, suivant les besoins, il pourra n'y avoir qu'un seul poste en mission terrain sur une journée. Mais sur la majorité des journées, il y aura 2 postes.

Les élus CGT ont constaté que la nouvelle organisation péage 2017, a déjà été appliquée en fin 2016. On a pu voir sur certaines journées le non remplacement d'un salarié en terrain. Sur ces journées à cause de la baisse des effectifs, on a des absences en terrain de 14h00 à 06h00 ou de 22h00 à 06h00. Pendant 16h00 aucune présence sur certains péages, le travail s'accumule. Le salarié qui viendra faire son poste se trouve avec plus de tâches à faire suite à l'absence, il fait le travail de 2.

Les élus CGT demandent à la Direction si elle va revoir son organisation pour la mission terrain le plus rapidement possible?

Question 7 :

Nombres de dispo sur l'année 2017

Copie de la C 80

De 15 journées minimum à 25 journées maximum peuvent être planifiées sur l'année pour chaque salarié, en respectant le principe d'équité, en fonction des besoins de l'affectation contractuelle (groupe de gare ou district).

Actuellement il y a 19 salariés (SPP et TP) dans chaque salle de télé opération. On constate sur certaines journées en 2016 plusieurs dispos programmées et sur d'autres journées aucune. Si l'on fait un calcul tout simple pour 2017, 19 salariés avec 18 dispos sur l'année, cela fait un dispo chaque jour. Avec les 2 salles de télé opération on se retrouvera avec 2 dispos tous les jours. Cette explication élémentaire permettrait de pouvoir subvenir aux absences du terrain ou des salles de télé opération. Les élus CGT demandent à la Direction pourquoi elle n'applique pas cette logique toute simple sur les tours de services ?

Question 8 :

RAF 2017

Copie du DP du 06 Septembre 2016

Question 11 :

Compteurs d'heures et de jours avant la fin d'année

Question du DP d'Octobre 2014 et d'Octobre 2015

Question n° 13

Certains salariés du péage n'ont pas eu de bilan de leur suivi de reste à faire depuis le 30 juin 2014. Certains élus demandent à la Direction d'en donner la raison. Sur les tours de service de décembre, il n'y a aucune indication sur le nombre d'heures ou de jours atteints. Comment ces salariés pourront savoir si en fin d'année s'ils ont atteint leurs compteurs et faire leur choix d'arrêter ou de continuer sur volontariat ?

Réponse :

Le suivi reste à faire de juin à septembre 2014 a été remis ce jour pour les salariés du centre d'entretien de Valence.

Pour 2015, sur l'atteinte des compteurs, la situation est la même. Les tours de services de décembre ont été remis aux salariés et aucune indication sur l'atteinte de leur compteur ne leur a été donnée. Certains élus rappellent que les salariés péage ont le choix entre le paiement des heures ou des jours qui ont dépassés le compteur ou arrêter de travailler dès l'atteinte du plafond.
Comment les salariés seront-ils informés de l'atteinte du compteur de jours ou d'heures avant de les dépasser et du choix possible d'arrêter de travailler ?

Réponse :

Sur chaque District, les bilans du reste à faire sont transmis régulièrement aux salariés ce qui leur permet d'apprécier l'évolution de leurs compteurs.
Concernant les salariés qui ne souhaitent pas aller au-delà de l'objectif en heure et qui comptabilisent dans leurs bilans annuels les heures travaillées à 125%, ils seront informés dès l'atteinte théorique de ce compteur.

Comme chaque année les salariés ont encore la possibilité de dépasser les compteurs d'heures ou de jours. Avant la sortie du tour de service du mois de Décembre. La Direction doit informer les salariés s'ils veulent dépasser leurs compteurs. Le non volontaire ne doit pas dépasser ses compteurs et le volontaire a le choix. Certains élus demandent si la Direction va informer le plus tôt possible, les salariés concernés de l'atteinte théorique de leur compteur et du choix dont ils disposent ?

Réponse :

Le bilan du reste à faire est communiqué régulièrement aux salariés ce qui leur permet d'apprécier l'évolution de leurs compteurs conformément au choix de volontariat qu'ils ont exprimé.
Les salariés non volontaires ne dépasseront effectivement pas leurs compteurs et les salariés volontaires qui comptabilisent dans leur bilan annuel des heures péage à 125% seront informés de l'atteinte théorique de leur compteur.

Les élus CGT demandent à la Direction comme se fait-il que certains salariés non volontaires ont pu dépasser l'heure compteur d'heures 2017, à plus de 40 heures pour certains sans que leur avis soit validé ?

Question 9 :
Absence à 3 mois
Copie de la C80

➢ **Absences prévisibles**

L'esprit du présent accord est d'inciter à la planification des absences, et d'éviter au maximum la modification des plannings.

Le principe est que toute absence du poste de travail connue doit être programmée dans le planning à 3 mois :

- Formation ;
- Congés payés ;
- Convocation employeur ;
- Dispenses de postes Agents Postés Agés ;
- Repos compensateur de remplacement ;
- Absences connues du type congé sans solde

Les absences du poste de travail suivantes peuvent être posées après la planification à 3 mois, afin de permettre de faire face aux imprévus :

Certains salariés du péage veulent savoir pour la période l'estivale 2017 s'ils pourront poser une absence à moins de 3 mois. Pour l'été 2016 et 2017, l'encadrement répondait que cela n'était pas possible car ils avaient déjà posé un certain nombre de congés sur cette période. Il y a absolument rien qui interdit de poser une absence prévisible à 3 mois.
Les élus CGT veulent connaitre la position de la Direction pour la période estivale 2017 ?

Question 10 :
Vestiaires de la viabilité de Valence
Certains salariés demandent d'avoir des placards beaucoup plus grands pour mettre leurs affaires personnelles.
Les élus CGT demandent à la Direction de revoir cette organisation ?

Question 11 :
Fermeture des casiers
Certains salariés demandent la fermeture à clé de leur casier.
Les élus CGT demandent à la Direction si elle va revoir la fermeture des casiers ?

Question 12 :
TSA 2017
Copie du PV du CE du 22 Novembre 2016
Un membre demande combien de tours ont été signés ?
La Direction communiquera le nombre au prochain CE.
P. VERNET répond que sur les 100 feuilles de tours éditées, à ce jour, 90 % ont été signés sans observation particulière.

Les salariés qui ont signé leur propre TSA ont eu le temps de voir comment été fait leur tour. Ainsi certains salariés ont noté des observations sur leur TSA. Exemple : 6 weekends à la suite sans avoir un RH positionné…etc

Les élus CGT veulent savoir si la Direction prend en compte les observations ides salariés indiquées sur les TSA ?

Question 13 :

Tours de service de la diversification

On voit de temps en temps pour les salariés en diversification une semaine en viabilité avec au milieu un poste au péage. Heureusement certains conducteurs ont contacté la cellule de planification pour modifier ce tour.

Les élus CGT demandent à la Direction pourquoi on met un poste au péage au milieu d'une semaine à la viabilité ?

Question 14 :

PPLS de Communay Nord

On constate des problèmes récurrents au PPLS de Communay Nord (antenne, portail, lecture de TIS).

Les élus CGT demandent à la Direction si elle va enfin investir dans le changement du matériel qui devient très vieillissant ?

Question 15 :

Formation

Les élus CGT demandent quelle est la durée de validité des formations « engins de chantiers » pour les ouvriers qui n'utilisent pas ceux-ci pendant plusieurs mois ?

Questions 16 :

Paie

Les élus CGT demandent si une formation fiche de paye existe, avec le DIFF ou autre, pour les ouvriers ASF qui en ont besoin pour mieux les comprendre ?

Question 17 :

CET

Les élus CGT demandent pourquoi certains ouvriers ASF n'ont pas le droit d'épargner des ARTT dans leur CET, car ils sont imposés et posés aux périodes et jours choisis par leur encadrement ?

Question 18 :

Sécurité

Les élus CGT constatent une certaine régression du savoir-faire d'ASF dans la sécurité et ont l'impression que les services et devoirs à rendre aux usagers diminuent au fil du temps. Les élus CGT demandent si cela est dût au manque d'effectif ?